

**Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Abitibi-Jamésie,**

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie

---

Lieu : UQAT, pavillon Amos, salle 5024

341, rue Principale Nord

Amos (Québec)

J9T 2L8

Le 16 octobre 2019 à 13h00. Étaient présents :

- M. Marcel Bourassa, Conseiller municipal de La Motte;
- Mme Audrey Gauthier-Dubuc, Inspectrice en bâtiment et responsable de l'urbanisme, Lebel-sur-Quévillon;
- Mme Fanny Veilleux, Municipalité de Taschereau;
- M. Frédéric Bilodeau, Conseiller en santé environnementale, Direction de santé publique;
- Mme Mélanie Falardeau, MRC d'Abitibi;
- Mme Isabel Dufresne, Ville d'Amos;
- M. Mathieu Bellerive, Conseiller municipal, Municipalité de Macamic;
- M. Richard Genest, Association Chasse et Pêche Val-d'Or; administrateur à l'OBVAJ
- Mme Carolyne Bouffard, MAPAQ;
- Mme Jacinthe Châteauvert, CREAT;
- M. Normand Grenier, Directeur - Service d'aménagement du territoire de la MRCAO;
- M. Simon Simard, Union des producteurs agricoles;
- M. Olivier Pitre, Directeur SESAT;
- M. Luc Bossé, Président. Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
- M Normand Roy, Forêt ornithologique Askikwaj, administrateur à l'OBVAJ

Étaient également présents :

- M. Omar Daouda, Directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- Mme Hajar Essalama, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Christian-Raphael Gilbert, Chargé de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie.

Il a été procédé à la lecture et à l'adoption de l'ordre du jour de la rencontre :

Début de la réunion à 13h05.

**1. Ouverture de la séance**

1.1. Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue a été prononcé par le directeur général de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie, M. Omar Daouda. L'ordre du jour a été proposé par M. Marcel Bourassa et appuyé par M. Richard Genest.

## 2. Mise à jour du portrait du Plan Directeur de l'Eau (PDE)

13:15-14:00

1.2. Présentation du portrait du Plan Directeur de l'Eau

1.3. Discussion.

Plusieurs remarques et précisions relativement à la mise à jour du PDE ont ponctué la discussion au sujet de la mise à jour du PDE. Des corrections à la mise à jour du PDE seront apportées suite à ces remarques et précisions.

- Au Tableau 45 : Les 10 principaux employeurs des MRC présentes sur la ZGIEBV Abitibi-Jamésie, 2018, La Coopérative Forestière Du Nord-Ouest n'existe plus; Hecla Québec (Mine Casa Berardi) ne se situe pas à La Sarre;
- Au Tableau 55 : Premiers préleveurs d'eau sur la ZGIEBV (2013), saisir le volume d'eau prélevé de la pépinière de Trécesson selon les données récentes ;
- Une mise à jour des impacts des parcs à résidus miniers serait pertinente;
- Sur la partie concernant les grandes préoccupations, reformuler les paragraphes afin de ne pas laisser planer une interprétation qui pourrait être éventuellement biaisée ;
- Il serait possible d'inclure dans la mise à jour une étude portant sur le lac Quévillon au sujet de concentrations de mercure (Mme Audrey Gauthier-Dubuc);
- Les pourcentages associés de milieux humides sur le territoire de la MRCAO sont erronés (M. Normand Grenier); Les études de Pelletier et Poulin devraient être considérées à ce sujet;

Plusieurs questions ont été posées :

Au sujet du projet d'analyse des puits résidentiels,

Q. Quelle est la norme réelle sur le manganèse ?

R. Il n'y a pas de norme établie au Québec en ce qui concerne le manganèse. Dans le cadre du projet des puits résidentiels, les concentrations en Manganèse dépassant le critère de 300 µg/L de la US EPA sont considérées comme une non-conformité (Frédéric Bilodeau, CISSAT)

Q. Quelle est la différence entre un échantillon pris avant traitement et après traitement ?

R. Selon les spécifications du laboratoire, l'échantillon pris avant traitement ne doit pas avoir fait l'objet d'un traitement quelconque.

Q. Serait-il possible d'inclure commentaires et analyses au sujet de la partie dédiée aux changements climatiques ?

R. Cette portion sera effectuée dans la partie diagnostic du Plan directeur de l'eau (PDE);

Q. Le rôle des acteurs de l'eau au Tableau 46 : Tableau des acteurs de l'eau est mal défini, serait-il possible d'ajouter certaines descriptions au niveau des Intérêts relativement à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ?

R. Les intérêts relativement à la GIRE seront développés en points de forme.

Q. Les statistiques au niveau de la partie « Santé publique » ne sont pas pertinents, seraient-il possible de les enlever ?

R. Ils seront enlevés.

Q. Serait-il possible d'avoir plus de précisions au sujet du nombre de municipalités qui n'ont pas de système de traitement des eaux usées municipales ?

R. M. Normand Grenier suggère de présenter ces statistiques en considérant le pourcentage de population

relatif et non selon le nombre de municipalités.

R. M. Omar Daouda dit qu'une approche sera faite auprès du MAMH en ce qui concerne la mise à jour relative aux municipalités avec ou sans usine de traitement des eaux usées.

### 3. Nouvelles stations d'échantillonnage des eaux de surface

14 :05 -14 :45

3.1 Présentation des nouvelles stations d'échantillonnage ;

3.2 Discussion.

Mme Hajar Essalama présentait les nouvelles stations d'échantillonnage sélectionnées dans le cadre du projet d'analyse de la qualité des eaux de surface. En effet, l'OBVAJ envisage poursuivre son projet en identifiant de nouveaux sites de suivi. Mme Essalama expliquait que le projet a pour objectif de déterminer les cours d'eau de mauvaise qualité de l'eau, de dresser un état global de la qualité de l'eau dans la région, de sensibiliser la population de l'état actuel des cours et plans d'eau et de mettre en place les solutions nécessaires pour maintenir une bonne qualité de l'eau. Les nouvelles stations ont été choisies en fonction des sources de pression anthropiques et compléteront les stations d'échantillonnage actuelles pour un meilleur maillage du territoire. Mme Essalama poursuivait sa présentation en démontrant les nouvelles rivières que l'OBVAJ souhaitera échantillonner. Il s'agit de la rivière Macamic (Authier Nord), rivière Bellefeuille (Authier), ruisseau Antoine (Roquemaure), rivière La Reine (La Reine), rivière Baillargé (La Corne), rivière Davy, rivière Crique Paquet (Saint-Marc-De-Figuery), rivière Héva (Rivière-Héva) et rivière Laflamme (Barraute).

Pour donner suite à cette présentation, les membres de la table régionale partageaient certains avis. Selon Mme Jacinthe Chateauvert, la rivière Bellefeuille est traversée par la route 111 à plusieurs reprises, ce qui pourra également affecter sa qualité de l'eau. Mme Audrey Gauthier-Dubuc proposait de mettre une station sur la rivière Bell aux environs de la compagnie Produits Forestiers Résolu.

Quelques questions ont été également posées :

Q. En cas d'une rivière où la qualité de l'eau est dégradée, est-ce qu'on est capable de déterminer la source de cette dégradation ?

R. Généralement dans notre analyse, on est capable de savoir le paramètre responsable, à partir duquel on émet une hypothèse de la source causant la détérioration de la qualité de l'eau.

Q. Quel est le nombre de municipalités qui n'ont pas une station d'épuration des eaux usées sur le territoire ?

R. Nous n'avons pas cette information à jour, il va falloir que les MRC ou le MAMH nous transmettent ce détail pour mettre à jour notre base de données.

Q. Est-ce la rivière Landrienne sera échantillonner pendant les 3 prochaines années également, vu que sa qualité de l'eau est mauvaise ?

R. Non, un suivi de trois ans est suffisant pour dresser l'état de l'eau d'une rivière.

Q. Est-ce les rivières La Sarre et Dagenais font partie de ces nouvelles stations ?

R. En fait c'est Réseau-Rivières qui s'occupe de l'échantillonnage de ces deux rivières qui se poursuivra également pour les 3 prochaines années.

#### **4. Démarche cartographique dans le cadre de l'ajout au contenu du PDE, des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques**

---

14 :40-15 :25

##### 4.1 Présentation de la démarche cartographique

M. Christian Gilbert présentait la démarche cartographique dans le cadre de l'ajout au contenu du PDE, des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques. En considérant que chacune des OBV du Québec remettra au plus tard le 15 mars 2020 la mise à jour des éléments inscrits au PDE relatif aux objectifs de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés. En ce sens, l'OBVAJ a élaboré une démarche cartographique dont l'objectif est de soutenir un processus de réflexion territorial afin de favoriser la réalisation des objectifs de conservation concernant les milieux humides selon les grands principes de la loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH). Les objectifs opérationnels sont d'appliquer une approche par bassin versant et de développer une approche par fonctions écologiques pour la quantification de la valeur écologique relative des MHH. La méthodologie est partielle, mais elle permet tout de même une analyse à deux échelles de quatre critères de biodiversité (diversité végétale, productivité primaire, taille et naturalité de la zone tampon) propre à chaque complexe de milieux humide.

L'exemple utilisé représentait les résultats de la démarche sur l'ensemble de la municipalité de La Sarre selon les différents indicateurs. La démarche cartographique est appliquée à l'ensemble de la ZGIEBV de l'OBVAJ.

Il reste que la création d'objectifs de conservations concernant les milieux humides à l'échelle d'un bassin versant est complexe et difficile. L'approche par bassin versant est respectée, en intégrant deux échelles spatiales, soit celle du diagnostic et celle de l'intervention au sein d'un même district. Les cartes développées alimentent un processus de réflexion nécessaire en matière d'aménagement territorial. La démarche proposée permet aux intervenants d'émettre des objectifs de conservation en simplifiant une réalité complexe pour les critères évalués. Cet exercice sera éventuellement utile pour les MRC dans l'élaboration de leur plans régionaux de milieux humides et hydriques (PRMHH).

##### 4.2 Discussion

Q. Qu'est-ce qu'un proxy ?

R. Les proxys sont des mesures directes ou indirectes d'un phénomène.

Q. Avez-vous pris en considération les prairies humides ? (M. Normand Grenier)

R. Non, elles ne figurent pas au sein de la démarche cartographique, mais ce type de tourbière devrait correspondre à un type de milieux humides répertorié à l'étude.

Q. Les MRC auront-elles accès à ces données géomatiques ?

R. Oui

Q. Comment maintenant les MRC pourront-elles conjuguer ces nouvelles données avec les organismes telle l'OBVAJ ?

R. Chaque OBV remettra au plus tard le 15 mars 2020 la mise à jour des éléments inscrits au PDE relatif aux objectifs de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés. D'ici là, une rencontre sera planifiée en lien avec les objectifs des MRC concernant leur PRMHH.

Fin de la rencontre : 15 :30

À la fin de la rencontre, chaque participant a rempli une fiche d'évaluation. L'objectif étant d'améliorer constamment la tenue des rencontres.

L'équipe de l'OBVAJ vous remercie grandement de votre précieuse collaboration.